Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne Séance du mardi 12 décembre

Membres présents :

<u>Collège des professeurs</u> : Nathalie BARRANDON, Anaïs DANET, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI

<u>Collège des autres enseignants</u> : David ANNEBICQUE, Ahlem ARFAOUI, Jean-Marc BASCOURRET, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Suzane EL HAGE, Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET, Emmanuelle WALTER

Collège des étudiants : Justin DEBEVE, Ugo MOREAUX

Collège des BIATSS: Virginie BRULE-PINTAUX, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Véronique MARCHET, Colette THOMAS

Membres représentés :

Alexandre DENOYER a donné pouvoir à Hamid MORJANI

Dominique ROUX a donné pouvoir à Béatrice MARIN

Nathalie HUMBERT a donné pouvoir à Ambre PERRIGUEY

Philippe POPLIMONT a donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI

Arnaud HUGUEL a donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI

Frédéric VELARD a donné pouvoir à Georges DURRY

Aude GALLAND a donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Jean-Luc PROST a donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Membres excusés :

Axel BUGNOT, Alexandre DENOYER, Aude GALLAND, Arnaud HUGUEL, Nathalie HUMBERT, Philippe POPLIMONT, Jean-Luc PROST, Dominique ROUX, Frédéric VELARD

Membres de droit :

Laure CASTIN, directrice générale des services, Aline HUMBERT, directrice générale des services adjointe, Nathalie MERIOT, agente comptable, Monsieur le recteur représenté par Julien JACQUOT

Invités :

Essaid AIT BARKA, Tamar BALAN, Marjorie BILLET, Christophe CLEMENT, Carole CORPEL, Marie-Renée DE BACKER, Olivier DUPERON, Agnès FALLER, Anne JUSSIAUME, Hélène LACROIX-DOREY, Emmanuelle LECLERCQ, Thierry LETELLIER, Laurent LUCAS, Aurore LONCHAY, Nathalie MERIOT, Emmanuel MESNARD, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Sophie QUILLET, Patrick RAVAUX, Yannick REMION, Valérie ROQUILLY, Marie-Odette VICTOR

Ordre du jour:

1. Points d'information

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023

3. Questions financières :

- Budget rectificatif n°2 2023
- Budget initial 2024
- Dissolution du SAIC au 1er janvier 2024
- Acceptation d'un don du Lion's Club de Soissons

4. Questions ressources humaines:

- Campagne d'emplois complémentaire
- RSU 2022

5. Création de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement

6. Questions statutaires:

- Statuts de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement
- Modification des statuts de l'Institut Georges CHAPPAZ
- Modification des statuts et du règlement intérieur de l'URCA

7. PSSI-Générale URCA

8. Questions pédagogiques :

- Modalités de candidature et capacités d'accueil pour les diplômes (Parcoursup, M1, eCandidat, capacités d'accueil Santé)
- Demande d'accréditation de la licence professionnelle mention « activités juridiques :
 Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »
- Relevés de décisions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 21 novembre 2023 et du 28 novembre 2023

9. Questions recherche:

- Charte des bonnes pratiques de publication
- Demandes de subvention FEDER
- Relevés de décisions de la commission recherche du 17 octobre 2023, du 7 novembre 2023 et du 28 novembre 2023

10. Elections internes:

- Renouvellement du conseil des sports du SUAPS

11. Questions diverses

La séance débute à 14h04

Monsieur le président fait lecture de l'ordre du jour.

1. Points d'information

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs.

> Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

Monsieur Olivier DUPERON informe les membres du conseil de l'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux à l'encontre de monsieur Moustapha BELHARCHI, étudiant à l'IUT de Troyes, pour une durée de trente jours et du prolongement de l'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux à l'encontre de monsieur Mohamed Aly SOW, étudiant à l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, jusqu'à la décision définitive de la commission de discipline.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 17 octobre 2023, **à l'unanimité**.

3. Questions financières :

Budget rectificatif n°2 2023

Madame Marjorie BILLET présente le budget rectificatif n°2 2023 et explique qu'il vise à affiner la prévision d'atterrissage en prenant en compte les reprogrammations bâtimentaires, l'actualisation des dépenses de masse salariale ainsi que les sous-exécutions.

Concernant les recettes

L'augmentation de l'enveloppe de soutien d'établissement d'un montant d'environ 1,7 M€ a été prise en compte, dont la dotation des places supplémentaires pour 139 K€, les mesures indiciaires pour +583 M€ (une partie de la compensation des mesures GUERINI) ainsi que la compensation sur le surcoût énergétique de 1 M€, soit une enveloppe de SCSP d'environ 186 809 K€.

Une légère évolution à la baisse des recettes globalisée est constatée (-283K€), liée à un double mouvement :

- des recettes supplémentaires pour 150 K€ : frais de gestion des projets France 2030, au projet
 Mois de le bioéconomie Grand Est, TA et participation CROUS au projet DEVU
- Une baisse liée à la reprogrammation de divers projets pour 433 K€ sur 2024.

Une évolution à la baisse des recettes fléchées (-1 460K€) s'expliquant par un double mouvement :

- Un mouvement en supplément de 1 594K€ sur des projets France 2030 (Fo6Med, DIVRESCA, EXEBIO) et un projet Grand-Reims,
- Une baisse liée à la reprogrammation recherche sur 2024 ou 2025 (27 projets) pour -3 054K€.

Au global, la hausse de SCSP compense les baisses de recettes propres et les recettes sont stables (-22K€).

• Concernant les emplois et la masse salariale

Madame Tamar BALAN expose une nouvelle présentation du tableau des emplois, plus détaillée, présentant les emplois par population et par statut. Outre ces détails qui pourront servir de base pour comparer et analyser les futures propositions, l'information importante à retenir concerne le plafond des emplois. Le plafond 1 (soit sur subvention état), est proposé à 2 199 ETPT, en dessous du seuil fixé par la tutelle à 2279 ETPT. Cette sous-consommation de 80 ETPT correspond à l'effet de la contrainte sur la masse salariale. En complétant la proposition avec 239 emplois sur ressources propres (plafond 2), le plafond global proposé au conseil d'administration s'élève à 2438 ETPT.

Le détail pour la population enseignants et enseignants-chercheurs est présenté avec un plafond global d'emplois à 1344,52 ETPT et le détail pour la population BIATSS avec un plafond des emplois à 1092,75 ETPT.

Madame Tamar BALAN explique que les dépenses de masse salariale sont ajustées en BR2 par rapport au BR1 avec une baisse de -785 K€ liée à des reprogrammations sur des projets transverses, des ajustements réalisés en fonction de l'exécution, des ajustements par rapport aux mesures GUERINI et la prise en compte de la GIPA.

• Concernant les dépenses

Madame Marjorie BILLET explique que les dépenses de fonctionnement ont été ajustées à la baisse de 3,7 M€ par rapport au BR1.

Cette diminution touche le pilotage (-1 419K€), la recherche (-1 253K€) et la formation (-1 061K€). Il s'agit surtout d'une reprogrammation de projets France 2030 (DEMETERE) et de sous-exécution liée à la direction du patrimoine pour le pilotage, de dépenses de fonctionnement fléchées reprogrammées en 2024 pour la recherche et de reprogrammation de projets France 2030 (EXEBIO et Bioeco Academy) pour la formation.

L'enveloppe des dépenses d'investissement a elle aussi été ajustée à la baisse d'environ 6 M€ (environ 3 M€ pour le pilotage avec des reports de travaux de gros entretien et de rénovation, le report de projets pour presque 1,7 M€ pour la recherche et 1,5 M€ liés au report de projets France 2030 pour la formation).

Les dépenses envisagées pour la vie étudiante n'ont pas du tout évolué entre le BR1 et le BR2.

Madame Marjorie BILLET présente la synthèse des ajustements entre le BR1 et le BR2 :

- baisse modique des encaissements pour 22 K€
- baisse significative des décaissements pour 10,7 M€
- hausse résultante du solde budgétaire de 10,7 M€ (-12,9M€ en BR2 vs -23,6M€ en BR1).

Concernant les grands agrégats

La constitution des grands agrégats est présentée (un résultat patrimonial de -686 K€, une capacité d'autofinancement de plus de 4,6 M€, un fonds de roulement à 23,6 M€ soit 37,75 jours de fonctionnement, une trésorerie à 40,3M€ soit 64,62 jours de fonctionnement).

Madame Marjorie BILLET explique que le résultat patrimonial est négatif du fait du manque de compensation des mesures GUERINI.

Monsieur le président rappelle que le BR2 a été mis à jour selon les informations dont l'université disposait et en étant très prudent sur les décaissements. Comme prévu, ce budget permet le financement des mesures RH portées par l'université et liées à l'accord sur le temps de travail et à l'indemnisation des ANT. Les autres budgets (CFA, Fondation,...) n'ont pas du tout été modifiés.

Monsieur le président rappelle que le vote ne porte que sur les tableaux 1, 2, 4 et 6.

En l'absence de remarque, le budget rectificatif n°2 2023 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif n°2 2023 de l'université, **avec 24 voix pour et 5 abstentions.**

Budget initial 2024

Monsieur le président explique que le contexte est le même que pour le budget rectificatif 2023 avec un impact des mesures RH nationales qui ne sont compensées que partiellement. L'université a souhaité revoir la question de la méthodologie sur les emplois pour la première année du nouveau contrat. Des échanges nourris avec le rectorat ont eu lieu à la suite de la présentation aux doyens et des ajustements ont été opérés sur avec une déprogrammation provisoire du contrat d'objectif de moyens et de performance, pour 1,5 M€, actuellement toujours en discussion

Monsieur le président explique que l'université s'est fixé l'objectif de rester dans les niveaux fixés par la directrice générale de l'enseignement supérieur concernant l'élaboration du budget, à savoir ne pas freiner sur les emplois et l'activité de l'établissement.

Madame Marjorie BILLET indique que ce budget initial intègre des nouvelles mesures non compensées et des mesures que l'établissement a souhaité mettre en place.

Monsieur le président souligne le poids de la GIPA en année pleine, liée à l'inflation et estimée à 425 K€. Il souligne le surcoût lié à la création du Centre du don du corps à hauteur de de 153 K€, pour lequel il n'y a pas encore de notification, l'agrément du centre étant en cours. Ces mesures devraient être compensées.

Madame Marjorie BILLET explique que la construction de ce budget relève de choix permettant de maintenir l'activité de l'établissement afin d'atteindre un résultat cible supérieur à l'impact des mesures évoquées précédemment. Il est à noter que le maintien de l'ouverture en deux temps du fonctionnement, a été reconduit. Le taux pour la réserve de précaution a été maintenu et une augmentation de 5 % des taux de prélèvement sur les recettes propres par rapport au budget 2023 a été réalisée. Ces mesures sont nécessaires pour prendre en compte l'inflation et les surcoûts de l'énergie. L'élaboration de la construction de ce budget a été faite avec une démarche de concertation avec des dialogues de gestion menés sur le premier semestre avec les directions concernées, la RH, la finance et dans un second temps avec l'équipe politique. L'objectif était d'atteindre une meilleure sincérité, un meilleur pilotage et notamment la volonté d'ouvrir ce budget début janvier 2024.

Une modification est à noter pour cette année pour les composantes et les structures de recherche, à savoir la notification de plafonds de dépenses séparés et non fongibles, respectivement sur soutien établissement et ressources propres. Ces plafonds seront notifiés après vote de la CFVU et de la CR. Un retour sur les répartitions des dépenses prévues au sein de ces plafonds est attendu a posteriori pour chaque structure, validées par leurs conseils respectifs.

Les orientations 2024 intègrent la poursuite de la dynamique de l'établissement avec les projets France 2030 et la création d'un nouveau service d'accompagnement pour la santé des étudiants.

Concernant les recettes

L'évolution par rapport au BI 2023 de l'enveloppe des recettes reflète la baisse des ressources propres fléchées (-10 771K€), atténuée par les augmentations de la SCSP (+4 460K€) et des ressources propres globalisées +4 944K€). L'enveloppe globale des recettes est ainsi en baisse de − 1 367K€.

Madame Marjorie BILLET fait un focus sur l'enveloppe soutien d'établissement, qui connait une augmentation de prévision de 4,4 M€ liée à la loi de reprogrammation de la recherche pour 2 051K€, aux mesures GUERINI pour 1 752K€ et à la troisième année du BUT pour 480 K€.

Madame Marjorie BILLET présente la SCSP de 187,8M€ constituée principalement de masse salariale pour 173,9M€, de fonctionnement pour 13,7M€ et d'une partie liée au plan de relance pour les places supplémentaires. Elle détaille les mesures non compensées pour 3,8 M€.

Elle présente ensuite l'enveloppe des recettes globalisées avec une augmentation de presque 5 M€, une augmentation de 3,7M€ en formation liée principalement au CFA (prévisions à 10,5M€ soit + 3,2M€) en lien avec l'augmentation du nombre d'apprentis. La CVEC (1,8M€) augmente de 365K. La formation continue (4,9M€) est en hausse de 435K€ et la taxe d'apprentissage (602K€) progresse de 43K€.

Les recettes fléchées (18,7M€) baissent de 10,8M€ en lien avec le plan de relance dont les projets sont terminés (-7,7M€). Par ailleurs, le calendrier de versement des projets France 2030 a été ajusté (-2,1M€) et une légère part de recettes fléchées repositionnée en recettes globalisées (-195 K€).

• Concernant les emplois et la masse salariale

Monsieur le président explique que l'objectif de présenter un tableau des emplois sur le modèle déjà présenté pour le BR2 2023 est de mieux tracer pluriannuellement l'évolution de nos emplois par catégorie et type de financement.

Madame Tamar BALAN explique que le tableau reprend les emplois par type de population, par type de statut et par catégorie de contrat, notamment pour les BIATSS. Les informations importantes à retenir sont les plafonds d'emplois. Le plafond Etat proposé est à 2 255 ETPT sur les 2 281 ETPT fixés par la tutelle et le plafond global proposé au conseil d'administration, incluant plafond État et ressources propres, est fixé à 2 476 ETPT (+38 vs BR2 223).

Un travail de réimputation sur plafond État d'emplois contractuels financés sur SCSP mais auparavant placés en plafond 2 a été effectué toute au long de l'année 2023 pour améliorer la qualité des données. Cela a permis de repositionner 27,29 ETPT de plafond 2 en plafond 1. En tenant compte de cette correction, une augmentation des emplois BIATSS financés sur ressources propres liés aux projets est constatée (+21,88 ETPT).

Madame Tamar BALAN présente les plafonds d'emplois globaux par population avec 1 356 ETPT pour les enseignants et enseignants-chercheurs et de 1 119,25 ETPT pour les BIATSS.

Concernant les dépenses

Madame Marjorie BILLET fait un focus sur l'évolution des enveloppes de dépenses.

La prévision de dépense de masse salariale (193,9M€) augmente de 6,8M€ par rapport au BR2 2023 en lien notamment avec les mesures « Guerini » (extension année pleine des mesures ayant débuté en 2023 et mesures prenant effet en 2024 : 4 022K€), les recrutements sur ressources propres (+1 639K€), l'effet du GVT solde (+772K€) et la GIPA (+426K€).

L'enveloppe de fonctionnement (38,4M€ en AE et CP) baisse de 4,7M€ en AE et 4,8M€ en CP sous l'effet principalement de corrections de prévisions surestimées en BI 2023. Les deux points corrigés sont la baisse des prévisions de dépenses de fluides (-2 739K€) consécutive à une meilleure estimation et la suppression de l'enveloppe « inflation » de 725K€ intégrée au BI 2023 mais inutilisée en 2023.

L'enveloppe d'investissement (31,8M€ AE et 34,1M€ de CP) progresse de 1,7M€ d'AE et 1,1M€ en CP. Cette hausse est portée par le renouvellement du supercalculateur ROMEO pour 8,1 M€ (dont 7,1 M€ sur ressources propres). Ces recettes seront constatées en 2025. Monsieur le président rappelle qu'il y a un cofinancement de l'établissement de 1 M€ sur une dépense de 8 117 K€.

Madame Marjorie BILLET présente la répartition des dépenses par mission avec une amélioration de la comptabilisation des emplois et des dépenses de masse salariale associées. Il s'agit notamment de comptabilisés des emplois en composantes d'enseignement en « Formation » et non plus en « Pilotage » comme précédemment, ce qui a un impact sur ces deux missions. Pour chaque mission, la masse salariale est donc possiblement impactée par les mesures GUERINI, l'amélioration de la comptabilisation et les nouveaux projets.

L'enveloppe de fonctionnement par mission varie également avec les projets France 2030, les fluides, la CVEC, les mobilités étudiante et Erasmus.

Madame Marjorie BILLET présente les enveloppes de soutien 2024 positionnées en recherche et en formation pour future répartition entre structures concernées par la FVU et la CR. Elles ont été ajustées pour prendre en compte les sous-exécutions constatées en 2023 tout en maintenant la réserve de crédits avec le même pourcentage que l'année dernière. Les enveloppes BI ouvertes en recherche et en formation connaissent ainsi une légère baisse en 2024 par rapport au BI 2023 tout en restant supérieures aux enveloppes effectivement consommées en 2023.

La part de soutien proposée aux IUT pour les fluides a été isolée dans cette proposition du soutien au fonctionnement pédagogique et général pour une meilleure lisibilité. Elle devra être complétée par du financement sur ressources propres sur lesquelles les IUT se voient historiquement appliqué un taux de prélèvement moindre que les autres composantes au titre, justement, de leur prise en charge des dépenses de fluides.

Monsieur le président rappelle que la baisse ici proposée de consommation des IUT est liée au raccordement à la nouvelle chaufferie de l'IUT de Reims et à l'installation de panneaux solaires à l'IUT de Troyes dans le cadre de la rénovation énergétique liée au plan de relance.

Madame Marjorie BILLET précise que l'enveloppe d'investissement augmente de 1,7 M€. La recherche progresse ainsi de 11M€ avec le supercalculateur ROMEO et les projets CPER – Phase 1 et la vie étudiante progresse de 399K€ avec des investissements sur CVEC (renouvellement du parc ordinateurs, activités sportives, appels à projets). La formation voit ses investissements quasiment

stables (-19K€) alors que le pilotage les voit en forte baisse (-9,6M€) en lien avec l'arrêt du plan de relance.

Monsieur le président indique que l'université continue d'investir dans les projets tout en évitant de sur-budgétiser les investissements. Sur les parties fonctionnement et grands projets, l'université a eu la visite du secrétaire général à l'investissement et, depuis 2019, les dotations de France 2030 à l'établissement représentent plus de 50 M€, qui seront décaissés jusqu'à 2031 (projet EXEBIO sur dix ans). Il évoque la difficulté de recrutement RH pour piloter ces projets, ce qui engendre des reports.

Madame Marjorie BILLET fait un focus sur les SACD avec la disparition pour 2024 du SAIC qui a été fermé en 2023. L'activité est maintenue sur le Réseau et le budget est en hausse sur le CFA. Concernant la Fondation, les actions sont développées et la prospection se poursuit.

Monsieur le président rappelle que le conseil d'administration votera également la dissolution du SAIC.

Madame Marjorie BILLET présente le solde budgétaire avec une baisse des encaissements pour 1,3M€ et une hausse des décaissements pour 5,9M€ liés principalement à ROMEO.

Concernant les grands agrégats

Les éléments comptables pris en compte pour établir les grands agrégats sont les charges et produits, y compris non décaissables ou encaissables (écritures d'inventaire).

Madame Marjorie BILLET présente le résultat affiché à -3 784K€, inférieur au plafond fixé, la CAF à 1,5M€ et le prélèvement sur fonds de roulement de 16,4M€.

Monsieur le président précise que l'objectif était de rester dans l'assiette fixée par la DGFIP des mesures non compensées partiellement au niveau du résultat.

Madame Marjorie BILLET indique que le résultat patrimonial est négatif (-3,7 M€) mais en hausse de 1,7 M€ par rapport au BI 2023. Elle précise que ce résultat est en-dessous du manque de compensation des mesures (qui pèse pour 5,9 jours de fonctionnement). Pour mémoire, elle rappelle qu'un jour de fonctionnement correspond à 645 K€. Le niveau final de fonds de roulement atteint 7,1 M€, soit 11,1 jours de fonctionnement et une baisse de trésorerie supérieure à celle du BI 2023 pour atteindre un niveau de 7,5 M€ soit 11,7 jours de fonctionnement.

Monsieur le président explique que l'impact en trésorerie de l'avance des recettes de ROMEO de 2025 est assez important. Néanmoins, l'université a souhaité budgétiser l'achat de ROMEO en 2024 au vu de la dotation de l'État de 800 K€ déjà obtenue.

Madame Nathalie BARRANDON souhaite avoir un éclairage sur les budgets de fonctionnement et demande s'il s'agit des sous-exécutions calculées en juin ou sur l'année.

Madame Marjorie BILLET répond que la sous-exécution constatée en juin a été anticipée. Il est remarqué chaque fin d'année une grosse enveloppe de sous-exécution en fonctionnement par les composantes et les directions. Cette sous-exécution avait donc été anticipée en juin et une nouvelle sous-exécution est constatée en fin d'année malgré la déprogrammation pour sous-exécution traitée en budget rectificatif n°1. Ce sont les chiffres définitifs constatés qui sont présentés en fin d'année.

Madame Nathalie BARRANDON trouve étonnant d'avoir encore de la sous-exécution en fin d'année. Monsieur le président explique que la grosse partie de sous-exécution du budget rectificatif est de l'investissement et ne porte pas sur les composantes.

Monsieur Georges DURRY demande si la sous-exécution avancée pour les composantes va impacter leur budget et souhaiterait avoir des chiffres précis. Il n'est pas d'accord avec l'exécution réelle constatée en fin d'année. Il indique qu'il faudrait qu'un tableau soit affiché avec les différentes composantes.

Monsieur le président confirme que ce tableau sera affiché et présenté à commission de la formation et de la vie universitaire et à la commission recherche, qui ventileront les budgets. Il s'agit d'un budget initial prenant en compte les bons niveaux de fonctionnement au vu de l'exercice 2023 pour les composantes, en sachant que le résultat est déficitaire.

Monsieur le président rappelle que l'université constate de la sous-exécution, parfois de façon marquée dans certaines composantes, alors que certaines en manquent.

La méthode a changé en donnant des plafonds aux composantes pour qu'elles élaborent des budgets discutés et adoptés en conseil de gestion dans le but qu'elles s'approprient davantage l'exercice budgétaire. C'est la même chose dans les laboratoires de recherche.

Madame Nathalie BARRANDON constate que le fonctionnement du pilotage coûte plus cher que la vie étudiante, la formation et la recherche cumulée.

Monsieur le président rappelle que le pilotage regroupe tous les budgets en lien avec la DPLDD, concernant les fluides, le coût du chauffage hors IUT, le coût du numérique. C'est le fonctionnement de l'université incluant toutes ses dimensions.

Madame Nathalie BARRANDON demande s'il y a un détail par ligne budgétaire pour ce budget pilotage et Madame Marjorie BILLET répond que c'est dans les tableaux réglementaires.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'une simplification les aiderait. Par ailleurs, concernant la réserve de crédits pour les laboratoires et les composantes de 25 %, il avait été discuté lors d'un précédent conseil d'administration de moduler ce pourcentage en fonction de la taille de la composante et des unités de recherche.

Monsieur le président rappelle que l'université affecte une enveloppe à la commission recherche et non aux laboratoires directement.

Madame Nathalie BARRANDON entend que c'est un choix politique.

Monsieur le président explique que la nature des dépenses des laboratoires a été prise en compte dans le budget de fonctionnement et une discussion est possible en commission recherche dans le cadre de l'enveloppe globale déterminée et fermée, sachant qu'il ne sera pas possible d'ajouter à certains laboratoires sans en retirer à d'autres.

Monsieur Georges DURRY indique demande pourquoi il y a une différence avec les IUT concernant l'augmentation du prélèvement sur ressources propres de 5 %.

Monsieur le président explique que les IUT financent une part de leur fonctionnement général, dont les fluides, avec des ressources propres chaque année.

Monsieur Georges DURRY comprend que l'augmentation de 5 % se justifie par la modernisation de l'université et indique que les composantes aussi doivent se moderniser. Il ne doit pas y avoir un effet de démotivation en lien avec des charges budgétaires nombreuses. Il rappelle que l'alternance est la principale ressource globalisée de l'établissement, ce qui est chronophage pour des collègues qui s'investissent et qu'un retour négatif ne serait pas bénéfique.

Monsieur le président rappelle qu'il y a aussi l'effet de l'inflation. Il partage ce sentiment et constate que malheureusement toutes les universités connaissent ce phénomène. L'objectif de ce budget initial est de sanctuariser les budgets de fonctionnement des composantes et de la recherche a minima au niveau des dépenses de l'année précédente, ce qui pourra éventuellement être revu en cours d'année. Les projets France 2030 viennent en partie cofinancer des activités développées par les composantes.

Monsieur le président rappelle que l'université est précurseur sur le nouvel accord sur le temps de travail des BIATSS et le rachat de RTT mais d'autres universités auront ce coût également. Un rapport de la cour des comptes va sortir en janvier en ce sens.

Monsieur Yannick REMION précise qu'il ne faut pas négliger que le budget initial intègre 520 K€ de supplément pour les heures complémentaires.

Monsieur Georges DURRY demande s'il y a 500 K€ en plus de dépenses en masse salariale pour payer les heures complémentaires et monsieur Yannick REMION indique que c'est ce qui est annoncé.

Monsieur le président explique qu'il s'agit d'une dotation en masse salariale.

Madame Nathalie BARRANDON souhaite savoir pourquoi cela augmente et monsieur le président explique que l'offre de formation dépend du nombre d'étudiants, en hausse, et cela représente un coût. La maitrise des heures complémentaires est un travail important pour l'université.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il serait intéressant de savoir où sont localisées ces heures complémentaires et dans quelles composantes. Monsieur le président répond que cela pourra être fait lors du compte financier, la ventilation étant présentée sur l'exercice complet.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il serait également intéressant d'avoir les taux d'exécution par composante et par service.

Monsieur Yannick REMION parle de l'augmentation du potentiel théorique 2023-2024, supérieur au potentiel théorique 2022-2023. Le fait que les heures complémentaires augmentent alors que le potentiel augmente porte interrogation.

Monsieur le président rappelle qu'il y a aussi l'effet de la troisième année de Bachelor Universitaire de Technologie sur l'enveloppe globale.

Madame Nathalie BARRANDON demande s'il y a un financement pour cette troisième année et monsieur le président répond qu'il a été intégré en 2024 mais que l'université n'a pas reçu la notification pour 2023.

Madame Nathalie BARRANDON demande si cela correspond aux 520 K€. Monsieur le président indique que l'université a reçu une première notification de 480 K€ pour 2024 et que l'université est supposée avoir, en année pleine, aux alentours de 700 K€ en 2025 mais il y avait une répartition en 2023-2024.

Monsieur le président souligne que la hausse des heures complémentaires ne concerne pas que les IUT mais toutes les composantes.

Monsieur Georges DURRY souhaite que le potentiel enseignant soit également présenté et monsieur le président indique qu'une analyse par composante sera faite.

Madame Nathalie BARRANDON précise qu'il convient de présenter également les maquettes et monsieur le président rappelle que les maquettes sont cadrées et respectées. Des heures complémentaires sont créées par le déploiement d'options avec trop peu d'étudiants.

Madame Nathalie BARRANDON évoque le fait qu'une dérogation est nécessaire et monsieur le président stipule que la dérogation est nécessaire pour ouvrir le diplôme.

Madame Nathalie BARRANDON explique qu'elle l'a fait dans sa composante et cela été remonté à la présidence. Monsieur le président répond que ce n'est pas le cas partout.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il est d'usage de faire des études de soutenabilité budgétaire pour le budget initial et demande si une projection des grands agrégats et leurs évolutions sur deux ou trois ans a été faite.

Monsieur le président répond que le projet pluriannuel d'investissement doit être mis à jour dans la mesure où ROMEO a un impact sur la trésorerie. Les dépenses sont des dépenses d'investissement pouvant être reportées dans le temps.

L'inquiétude concerne l'équilibre financier lié à un impact de mesures non compensées et devant être compensées en 2025. A défaut, le déficit se creuserait et le plan d'investissement serait à revoir. L'université finalise le SPSI pour un avis officiel en début d'année. L'avis Grand Est est positif et le plan pluriannuel d'investissement doit être révisé en fonction des résultats. Le compte financier permettra de mettre à jour les indicateurs de soutenabilité.

Madame Ambre PERRIGUEY explique son vote d'abstention au nom de la FSU et de la CGT, dont elle a procuration sur ce budget initial 2024.

Monsieur le président rappelle, concernant les heures complémentaires, que leur paiement peut s'étaler sur quatre ans, les personnels ne les déclarant pas toujours en temps et en heure, donc la stabilisation n'est pas possible.

Madame Nathalie BARRANDON évoque les dysfonctionnements rencontrés à Troyes et monsieur le président répond que l'université en a connaissance et tente de trouver une solution rapidement, le cahier des charges est particulier du fait qu'une partie des charges relèvent des collectivités.

Madame Nathalie BARRANDON explique que ces dysfonctionnements n'aident pas à recruter et garder des vacataires. Monsieur le président évoque l'idée d'installer des équipes permanentes mais madame Nathalie BARRANDON explique que cela nécessiterait de fermer la licence d'histoire qui ne comporte qu'une quinzaine d'étudiants en L3. Monsieur le président rappelle que l'université tient à développer le centre universitaire de Troyes autour des sciences humaines et sociales et que la demande des étudiants reste satisfaisante. Madame Nathalie BARRANDON indique que la soutenabilité financière à Troyes n'est pas possible en licence d'histoire et qu'il s'agit d'un choix politique de l'université.

Monsieur Justin DEBEVE s'exprime au nom des élus Bouge ton campus et INTERCampus, qui saluent les efforts de l'université pour proposer un budget initial 2024 avec un faible déficit par rapport aux autres universités. Il indique qu'il s'abstiendra pour ce vote et en explique les raisons.

En l'absence d'autre remarque, le budget initial 2024 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget initial 2024 de l'université, **avec 21 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.**

Dissolution du SAIC au 1er janvier 2024

Madame Nathalie MERIOT explique qu'un budget annexe a été développé pour des activités lucratives, créé en 2005. Un constat a été fait que l'activité était en perdition.

Monsieur le président précise que l'université a fait le choix d'éteindre ce service sur plusieurs années et madame Nathalie MERIOT indique qu'il n'y a plus d'opérations constatées en 2023.

Madame Ambre PERRIGUEY parle au nom de la CGT et du SNASUB et s'interroge sur l'opportunité de fermer le SAIC pour la perte de lisibilité et de visibilité de l'activité et de son suivi financier.

Monsieur le président rappelle que cette décision a été prise il y a plusieurs années et qu'il a fallu 4 à 5 ans pour éteindre complètement les activités du SAIC. Un service activités commerciales sera recréé dans le futur si nécessaire. Ce service n'est pas justifié aujourd'hui et la trajectoire de simplifier les services de l'université est respectée.

Madame Ambre PERRIGUEY s'interroge sur le fait de fermer un service pour peut-être le rouvrir et le président rappelle que c'est la trajectoire fixée par l'université à ce stade.

En l'absence d'autre remarque, la dissolution du SAIC est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la dissolution du SAIC, **avec 24 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.**

> Acceptation d'un don du Lion's Club de Soissons à l'INSERM UMRS 1250

Il n'y a pas de remarque et ce don est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le don du Lion's Club de Soissons à l'INSERM UMRS 1250, **à l'unanimité.**

Monsieur le président rappelle que l'INSERM aura deux équipes à partir de l'année prochaine.

Monsieur Georges DURRY demande si le compte financier sera voté par le futur conseil d'administration et monsieur le président répond que ce sera le conseil d'administration actuel, dans la mesure où le mandat du nouveau conseil d'administration débutera lorsqu'il se réunira pour élire le nouveau président.

4. Questions ressources humaines:

> Campagne d'emplois 2024 complémentaire

Monsieur le président présente la campagne d'emplois complémentaire et rappelle que ce sont des postes liés au CEREP, dont le projet a été présenté en commission recherche, qui l'a reçu favorablement. L'étude de ces deux demandes d'emplois a été rouverte (un relié à la Faculté de Sciences Economiques, Sociales et de Gestion et un relié à l'INSPÉ).

Monsieur Olivier DUPERON indique que le CSA a donné un avis défavorable avec 5 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions. Le conseil académique a donné un avis favorable avec 36 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions.

Monsieur Georges DURRY demande les arguments et monsieur le président rappelle que l'université avait refusé d'affecter des postes au CEREP car le projet n'était pas stabilisé et elle demandait des garanties, qui sont valables aujourd'hui.

Monsieur Georges DURRY demande s'il y a un projet et une direction stabilisés et monsieur Christophe CLEMENT explique que l'université attendait le retour de l'expertise du laboratoire, qui a tardé du fait de sa restructuration. Celle-ci étant favorable sur le plan scientifique du dossier et sur la nouvelle version du CEREP, ces deux postes sont donc présentés.

Monsieur Georges DURRY s'interroge sur l'opposition au CSA et les arguments pour la justifier.

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il y avait une volonté de voter d'une manière conforme au vote initial sur la campagne d'emplois globale.

Madame Ambre PERRIGUEY donne des explications sur ce vote du CSA.

En l'absence d'autre remarque, la campagne d'emplois 2024 complémentaire est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois 2024 complémentaire, **avec 22 voix pour et 7 voix contre.**

Rapport social unique 2022

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il a été présenté en CSA le 28 novembre.

Madame Tamar BALAN le présente et rappelle le cadre réglementaire et méthodologique.

Les emplois et personnels de l'URCA au 31 décembre 2022 sont présentés, avec 2515 agents, soit une augmentation de 1,1 %, dont 1420 enseignants et enseignants-chercheurs et 1095 BIATSS.

Les enseignants-chercheurs représentent 56,5 % de la population et 93,4 % des agents sont rémunérés sur le plafond 1.

La répartition des personnels par sexe est présentée, avec 52,2 % de femmes mais une population majoritairement masculine pour les enseignants et enseignants-chercheurs (56,8 %). A l'inverse, la population BIATSS est majoritairement féminine (63,8 %).

Parmi les titulaires, 50,8 % des personnels sont masculins et parmi les contractuels, 58 % des personnels sont féminins.

La répartition par catégorie est détaillée. En 2022, la catégorie A représente 73,8 % des personnels, ce qui est logique puisque la plus grosse part de personnels est enseignant, enseignants-chercheurs. La catégorie B représente 12,6 % et la catégorie C représente 13,5 %.

La répartition par statut est expliquée. Les agents titulaires représentent 66,4 % de la population et les agents contractuels 33,6 %. Une baisse de la population titulaire et une augmentation de la population contractuelle sont constatées, ce qui reflète la politique d'emplois menée depuis plusieurs années pour inverser la rigidification de la masse salariale et une augmentation des contrats sur projets.

La contractualisation au sein de l'URCA connaît une évolution positive des CDD entre 2020 et 2022 et une forte augmentation sur la CDIsation entre 2020 et 2022 traduit la politique d'emplois menée depuis trois ans.

L'âge médiant de l'URCA est de 46 ans. La population contractuelle est plus jeune que la population titulaire.

Le flux des entrées et des sorties des agents a un taux de rotation en légère augmentation de 3,2 % pour les titulaires et 9,7 % pour les agents sous engagement. Un nombre de départs en retraite plus important explique l'augmentation de ce taux de rotation.

Monsieur le président demande si ce taux de rotation va augmenter dans les années à venir et madame Tamar BALAN répond que cela risque de rester à ce niveau.

Monsieur le président demande si des effets de la réforme des départs en retraite sont déjà constatés et madame Tamar BALAN répond qu'il y a des départs qui vont être décalés de quelques mois.

Elle fait un focus sur l'égalité professionnelle, qui est une partie réglementaire obligatoire. Une augmentation de la part des femmes au sein de l'URCA est constatée.

Une augmentation du taux de promotion des femmes dans la population enseignants et enseignantschercheurs, notamment chez les maitres de conférences, est constatée. Chez les BIATSS, la part des femmes promues connaît une baisse.

Madame Tamar BALAN fait un focus sur les rémunérations et sur l'évolution de la masse salariale.

Une augmentation de la masse salariale s'explique par les mesures nationales mais également à la politique de l'établissement en matière de rémunération.

Sur l'organisation et le temps de travail, 403 agents bénéficient d'un protocole de télétravail au 31 décembre 2022, principalement en services centraux (44,1 %), en composantes (34,3 %) et dans les unités de recherche (15 %).

Concernant les caractéristiques des télétravailleurs, 46,9 % sont en catégorie A, 72,2 % sont des femmes, 58,4 % ont choisi la modalité d'un jour fixe par semaine et les jours plébiscités sont les mercredis et les vendredis.

2022 a été l'année de la mise en œuvre du nouvel arrêté sur le temps de travail et 41,4 % des agents sont au régime de 43 jours au 31 décembre 2022.

Monsieur le président trouve ce document très utile.

Monsieur Georges DURRY demande si la part contractuelle permanente évolue et si oui dans quel sens.

Madame Tamar BALAN répond qu'il y a plus de personnels contractuels et moins de personnels titulaires, tous sous le statut d'agent public.

Monsieur le président rappelle que c'est lié à la nature de l'activité et à la question de la rigidité de la structure d'emplois.

En l'absence d'autre remarque, le rapport social unique 2022 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le rapport social unique 2022, **avec 26 voix pour et 2 abstentions.**

5. Création de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement :

Madame Hélène LACROIX-DOREY présente la création de l'institut et fait un point sur le consortium du projet EXEBIO venant dans l'Institut (12 partenaires, projet sur 10 ans, 46,6 M€ de budget total, 21,7 M€ de subventions demandées à l'ANR et dans le cadre de France 2030, une communauté connue à travers le pôle AEBB, la prévision de recrutement de 21 personnes sur cet institut).

Les partenaires et les trois axes prioritaires sont présentés.

Madame Hélène LACROIX-DOREY explique que 2023 a été une année de maturation et présente l'évolution des actions et les missions.

Monsieur le président explique que la création intervient dans le cadre du nouveau contrat.

Monsieur Olivier DUPERON rappelle que la création de cet institut a reçu un avis favorable du CSA et du conseil académique.

Madame Ambre PERRIGUEY indique qu'il serait intéressant d'avoir un récapitulatif des instituts créés et de leurs actions et bilans.

Monsieur le président indique que c'est seulement le deuxième institut créé et madame Ambre PERRIGUEY évoque également les pôles.

Monsieur le président rappelle que les pôles sont des services et non des instituts.

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il s'agit de la création d'une autre composante au sens du code de l'éducation (L713-1).

Monsieur Georges DURRY demande si, par ce vote, la structure juridique est figée ou si ce sont les statuts qui vont déterminer les choses.

Monsieur Olivier DUPERON répond qu'il convient déjà de créer la composante pour ensuite valider les statuts organisant la composante.

Monsieur Georges DURRY demande si les statuts qui vont être votés sont pour une composante comme l'Institut Georges CHAPPAZ.

Monsieur le président explique qu'il s'agit de la création d'une composante, correspondant à la catégorie autres types de composantes au sens du code de l'éducation, composante qui n'est ni une UFR ni un IUT.

Madame Ambre PERRIGUEY demande si cet institut serait amené à terme à porter des formations comme les UFR et monsieur le président répond que c'est prévu dans les statuts.

Madame Ambre PERRIGUEY s'interroge sur le fait que cela puisse faire concurrence aux UFR et monsieur le président rappelle que, dans EXEBIO, il y a une Graduate School puisqu'il s'agit de mettre en œuvre le projet EXEBIO. L'intérêt pour l'université est d'attirer un nouveau public, d'avoir une forte ambition, d'être reconnue autour de la bioéconomie au niveau européen et international.

Monsieur Georges DURRY a cru comprendre que la Graduate School portait des Erasmus mundus et des masters.

Madame Hélène LACROIX-DOREY explique que le projet prévoit la création d'une Graduate School au travers des masters et il est réfléchi à un master Erasmus mundus (8 propositions à l'heure actuelle) avec trois positionnements plus construits sur ces masters.

Elle rappelle qu'un master Erasmus mundus ne peut être créé que s'il s'appuie sur un master déjà existant. Les maquettes vont devoir être créées.

Monsieur le président rappelle que l'idée est d'avoir des statuts permettant de développer l'offre de formation et à terme de porter des formations ou de coordonner l'offre de formation.

C'est un projet d'établissement et l'Institut est nécessaire pour la visibilité de l'établissement.

En l'absence d'autre remarque, la création de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement, **avec 26 voix pour et 2 abstentions.**

6. Questions statutaires:

> Statuts de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement

Madame Hélène LACROIX-DOREY présente les statuts de l'institut.

Elle précise qu'il est très proche de l'Institut Georges CHAPPAZ dans sa structuration et présente la gouvernance prévue.

Madame Françoise LE NY est étonnée par la composition du conseil d'institut et ne comprend pas qu'il soit prévu que le président de l'institut sera de facto vice-président.

Monsieur le président indique que ces statuts répondent à l'appel à projets et aux remarques faites sur ce projet, le jury international du projet ayant demandé qu'il soit porté par un vice-président.

Monsieur Christophe CLEMENT confirme que cela a été affiché dans le projet et particulièrement souligné par le jury de l'appel à projets. Cet appel à projets a pour objectif de transformer le fonctionnement des universités et a vocation, au travers des projets plébiscités, à donner l'impulsion pour aller vers une autre forme de travail de l'université. Il s'agit d'un message politique fort sur la possibilité de transformer l'université à partir de ce projet, qui était un objectif majeur de cet appel à projets.

Madame Françoise LE NY demande s'il n'y a pas de risque au moment du changement d'équipe et monsieur Christophe CLEMENT répond que la nouvelle équipe aura vocation soit à continuer la trajectoire sur ce projet, soit mettre de côté ce qui a été fait et gérer avec l'ANR et France 2030. L'équipe actuelle se contente de mettre en place le projet tel qu'il a été vendu à l'ANR et à France 2030 en respectant ses engagements.

Monsieur le président indique que le vice-président est élu par le conseil d'administration, comme mentionné dans les statuts de l'URCA, ce qui sous-entend que le président d'EXEBIO devra être confirmé par le conseil d'administration de l'université sur proposition du président de l'université.

Il rappelle qu'EXEBIO n'est pas une composante comme les autres puisque ce n'est ni une école ni un institut ni une UFR mais elle représente ce qui différencie l'université des autres universités pluridisciplinaires avec santé. C'est sur cette différence que la spécificité de l'URCA a été construite. L'université a agrégé beaucoup de choses à ou en lien avec EXEBIO.

Monsieur Georges DURRY souligne que cela reste néanmoins une composante et il est difficile d'imaginer un doyen vice-président et membre d'une équipe présidentielle, notamment au niveau du dialogue de gestion.

Monsieur le président indique que cela existe dans certaines universités avec les EPE à la différence que les doyens sont élus par le conseil d'administration et pas par le conseil de gestion, mais ce n'est pas ce qui est souhaité par l'URCA. Cependant, pour cette composante qui porte l'université, il a été préférable de suivre ce qui avait été annoncé dans le projet.

Monsieur Georges DURRY indique que cela crée un déséquilibre avec les autres composantes en termes de poids politique.

Monsieur le président rappelle qu'EXEBIO est une composante politique et n'est pas comparable aux autres composantes.

Monsieur Georges DURRY souligne qu'il faudra ventiler des moyens d'établissement, des postes, des budgets et cela risque de marquer des différences.

Monsieur le président rappelle qu'EXEBIO gère 21 M€ de dotation et qu'il n'est pas question de lui donner des crédits de fonctionnement supplémentaires.

Monsieur Georges DURRY indique que des postes statutaires ont déjà été redéployés dans EXEBIO et cela va continuer ce qui signifie une ventilation des moyens.

Monsieur le président indique que France 2030 a demandé de pérenniser les moyens à l'issue des dix années donc il s'agit bien d'une transformation de l'université.

Madame Françoise LE NY indique qu'il n'est pas possible qu'il y ait une concurrence.

Monsieur le président rappelle que ni les étudiants ni le marché de l'emploi ne sont la propriété des composantes. L'université essaie de garder un équilibre. Avec EXEBIO, il est cherché à faire le lien entre les masters et la recherche. EXEBIO est une signature pluridisciplinaire de l'université. Le souhait est que cela évolue en gardant l'ADN de l'université, c'est-à-dire rester une université pluridisciplinaire avec un rôle important et clair sur le premier cycle de se développer pour tout le territoire, ainsi que pour les masters. L'enjeu et l'attractivité se jouent sur les masters, qui doivent être attractifs pour ceux qui feront des études doctorales ensuite.

Madame Françoise LE NY demande si les porteurs des axes prioritaires sont nommés, élus ou choisis par les commissions de chacun des axes et s'ils seront les seuls représentants du corps des enseignants-chercheurs.

Madame Hélène LACROIX-DOREY explique que les porteurs des axes ont été ou vont être choisis par le futur président du conseil.

Madame Françoise LE NY demande s'il s'agit du président du conseil d'institut et madame Hélène LACROIX-DOREY répond par l'affirmative.

Monsieur Georges DURRY demande les modalités d'évaluation de cet institut vu sa proximité avec la présidence.

Madame Hélène LACROIX-DOREY explique qu'il y a trois niveaux d'évaluation :

- Niveau 1 : l'ANR demande un rapport d'activité tous les ans, le 31 mars.
- Niveau 2 : deux campagnes d'évaluation prévues au sein du projet et financées par des cabinets spécialisés dans ce type de structuration.
- Niveau 3 : un comité « Visiting Comittee » qui fera un rapport tous les deux ans.

Monsieur le président indique que le quatrième niveau sera le HCERES. L'institut est aussi en lien avec la recherche privée, à différents niveaux d'interaction. Le pilotage d'un tel projet nécessite des évaluations périodiques.

Monsieur Christophe CLEMENT souligne que l'évaluation du projet au cours des dix années faisait partie du cahier des charges de l'appel à projet.

Monsieur Georges DURRY évoque un autre document passé devant le CSA comportant une liste d'emplois supports et demande pourquoi les priorités de recrutement n'apparaissent plus dans ce nouveau document.

Monsieur Olivier DUPERON indique que seule la création de l'institut est passée devant le CSA et non les statuts.

Monsieur Georges DURRY précise qu'il y était fait état de recrutements et monsieur Olivier DUPERON répond qu'il s'agit du document présenté pour la création de l'institut.

Madame Hélène LACROIX-DOREY explique que la présentation a été raccourcie devant le conseil d'administration car ces éléments se prêtaient plus au CSA. Un projet d'organigramme existe et, sur les 21 recrutements, 15 sont prévus sur le projet en termes opérationnels et de fonctionnement de l'institut et 6 postes en appui de ces services.

Monsieur Julien JACQUOT indique que la création de l'institut a été matérialisée par le vote du conseil d'administration, le conseil d'institut n'existe pas encore en tant que tel mais il s'agit de la volonté de

partager aux administrateurs la façon dont va s'organiser cet institut en termes de gouvernance. Il convient que le conseil de l'institut valide ces statuts, lequel n'existe pas encore. Lorsqu'il sera créé, il reviendra sur une modification des statuts.

Monsieur Olivier DUPERON stipule que c'est le cas de l'Institut Georges CHAPPAZ et monsieur le président explique que créer une composante sans statuts semblait inadéquat.

Monsieur Julien JACQUOT salue la transparence mais rappelle que ces statuts doivent être validés en conseil d'institut avant la validation en conseil d'administration

Madame Carole CORPEL précise qu'il s'agit de statuts provisoires et le futur conseil d'institut adoptera les statuts définitifs.

Monsieur Olivier DUPERON explique que la composition de ce conseil doit être précisée pour qu'il puisse valider les statuts.

Madame Nathalie BARRANDON demande si les deux représentants étudiants au conseil sont élus et madame Hélène LACROIX-DOREY confirme que des élections sont prévues.

Madame Nathalie BARRANDON demande si ce sont les seuls représentants élus du conseil et madame Hélène LACROIX-DOREY le confirme.

Monsieur Justin DEBEVE indique qu'il serait pertinent, dans le cadre de ces élections, d'avoir un nombre impair.

Monsieur le président indique que, dans les statuts définitifs, il conviendra de clarifier la nature des représentants socioéconomiques de la Région Grand Est.

Monsieur Olivier DUPERON informe les conseillers que la commission des statuts a effectivement demandé que les statuts soient complétés d'un règlement intérieur précisant ces points.

Monsieur Georges DURRY demande si le pôle AEBB est voué à disparaître et monsieur le président indique qu'il est remplacé par l'Institut EXEBIO.

En l'absence d'autre remarque, les statuts provisoires de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement sont soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les statuts provisoires de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement, avec 21 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

> Modification des statuts de l'Institut Georges Chappaz

Madame Sophie QUILLET, directrice de l'Institut Georges CHAPPAZ, présente le projet de révision des statuts de l'institut, composante de l'université depuis 2015.

Ces modifications ont été validées par le conseil d'institut le 20 novembre et en commission des statuts la semaine passée. Si le conseil d'administration les valide, l'institut lancera un appel à candidature pour relever le collège des enseignants-chercheurs.

Madame Françoise LE NY trouve dommage de ne pas avoir un bilan des activités de l'institut depuis sa création. Madame Sophie QUILLET confirme qu'il n'y a pas de bilan d'activité récent mais que cela sera nécessaire. Elle précise que l'institut n'a pas non plus de règlement intérieur, qui pourrait permettre de détailler le fonctionnement du conseil et de mieux cadrer le fonctionnement de l'institut.

Monsieur Olivier DUPERON précise que l'élargissement provoqué par le rapprochement avec la Villa Bissinger fait intégrer de nouveaux membres extérieurs. La volonté de maintenir la parité avec les enseignants-chercheurs fait que cela augmente d'autant le nombre d'enseignants-chercheurs.

Madame Françoise LE NY demande si les enseignants-chercheurs sont pris dans le vivier de ceux qui travaillent dans l'institut.

Madame Sophie QUILLET explique qu'il n'y a pas d'enseignants-chercheurs rattachés à l'institut. Il est précisé dans les statuts que peuvent siéger au conseil d'institut des enseignants-chercheurs candidats et « qui ont consacré une partie substantielle de leur activité d'enseignement et de recherche au domaine de la vigne et du vin ou être impliqués dans la conduite de projets nationaux et internationaux ».

Monsieur Justin DEBEVE demande la part de représentativité des étudiants dans l'institut.

Madame Sophie QUILLET répond qu'il n'y a pas de membre étudiant dans le conseil d'institut. Il n'y en avait pas au départ et il n'y en a pas aujourd'hui car la motivation première de cette rénovation des statuts était de rester dans un fonctionnement identique. En termes de formation portée par l'institut, il y a le DNO et des diplômes d'université sur des effectifs réduits et des périodes courtes.

Monsieur le président rappelle que cet institut est une composante particulière servant à renforcer l'interface de l'université avec la profession et l'interprofession du champagne. Dans le cœur de la profession du champagne, Les œnologues formés à l'université de Reims et intervenant dans les caves et maisons de champagne, très impliqués dans le DNO, sont à l'origine de la demande de transfert du DNO à l'institut. La mission de l'institut est la coordination d'une action dans le domaine de la vigne et du vin toutes disciplines confondues.

Madame Laure CASTIN explique que l'idée était de rendre visible l'activité de formation et de recherche autour de la vigne et du vin. L'institut joue un rôle de facilitateur entre le monde académique et l'environnement socioéconomique de tous les acteurs concernés par cette thématique.

Monsieur le président rappelle que les composantes jouent un rôle important puisque l'offre de formation reste dans les différentes composantes.

Madame Ambre PERRIGUEY explique son vote contre au nom du SNASUB et d'abstention au nom de la CGT. La parité de 16 membres URCA et 16 membres extérieurs est choquante dans la mesure où une composante de l'URCA devrait avoir une majorité de membres URCA.

Monsieur le président indique que l'idée est d'être une vitrine et non une concurrence.

Monsieur Georges DURRY demande pourquoi les doyens ne sont pas présents dans ce conseil.

Madame Laure CASTIN indique que les représentants élus côté communauté académique étaient des acteurs reconnus en matière scientifique dans le domaine de la vigne et du vin.

Monsieur Georges DURRY s'étonne qu'ils puissent prendre des décisions pour la composante puisqu'en l'absence de doyens, la composante ne peut pas être opérationnelle.

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'à part dans leur composante, les doyens ne sont membres d'aucun autre conseil ni d'aucune structure, hormis la conférence des doyens.

Monsieur Georges DURRY rappelle qu'il s'agit d'une composante spéciale dont l'objet est d'être la vitrine des formations dans le domaine de la vigne et du vin.

Monsieur le président ajoute formations ET recherche.

Monsieur Olivier DUPERON indique que les formations sont portées par les composantes.

Monsieur Georges DURRY insiste sur le fait que les doyens doivent être présents pour avoir une fluidité et une prise de décisions.

Monsieur Olivier DUPERON répond que ce conseil ne se prononce pas sur les formations portées par les composantes.

Monsieur Georges DURRY explique que cette composante va devoir se positionner.

Monsieur le président est surpris par ce débat au conseil d'administration. Il rappelle que le président de l'université est membre du conseil d'institut et cette question n'est jamais remontée. Il devrait être membre des conseils de composantes pour s'assurer de la politique de l'établissement, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur Georges DURRY insiste sur la question d'opérationnalité de l'institut.

Monsieur le président rappelle que cet institut a été créé il y a une dizaine d'années et est capable de prendre seul la décision de demander à modifier ses statuts. Cette question n'a pas non plus été évoquée en commission des statuts.

En l'absence d'autre remarque, la demande de modification des statuts de l'Institut Georges CHAPPAZ est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de modification des statuts de l'Institut Georges CHAPPAZ, **avec 20 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.**

Modification des statuts et du règlement intérieur de l'URCA

Madame Carole CORPEL, directrice des affaires juridiques, explique qu'il s'agit d'une demande du rectorat de transposer dans les statuts et dans le règlement intérieur la possibilité de consulter par voie d'échange électronique les différents conseils et commissions.

Elle précise que cela a été transposé dans les statuts pour conseils centraux et dans le règlement intérieur pour étendre ces modalités à toutes les commissions.

Madame Ambre PERRIGUEY explique qu'au nom de la CGT et du SNASUB elle votera contre. C'est une évolution qui permet une certaine simplification administrative mais regrette, par exemple lors de la consultation du CSA par mail sur la dernière campagne d'emplois complémentaire, l'absence de dialogue social et d'échange avec l'administration.

Monsieur le président rappelle qu'on ne peut pas parler d'absence de dialogue social et madame Ambre PERRIGUEY répond qu'elle parle de ce point précis de consultation par mail. Monsieur le président rappelle qu'un accord sur le temps de travail a été modifié et validé avec l'ensemble des organisations syndicales, sauf une qui a refusé d'y contribuer.

Madame Ambre PERRIGUEY confirme qu'elle n'évoque que la consultation par mail.

Monsieur le président indique que l'université a préféré faire un conseil d'administration en janvier en présentiel pour discuter des repyramidages et d'autres points au lieu d'une consultation électronique, laquelle est parfois utile lorsqu'il faut valider une décision rapidement.

Madame Ambre PERRIGUEY s'interroge sur le dialogue concernant des points plus sensibles.

Monsieur le président répond que le monde évolue vite, avec des nouvelles technologies numériques, etc. Le choix n'est pas de remplacer toutes les délibérations ou tous les conseils d'administration par les consultations électroniques mais il ne faut pas craindre le changement.

Madame Ambre PERRIGUEY ne craint pas le changement mais estime que certains points ne peuvent pas passer par consultation électronique.

Monsieur Georges DURRY demande s'il y a quand même un débat dans les consultations par mail et monsieur Olivier DUPERON répond que cela permet des échanges par écrit.

Madame Nathalie BARRANDON indique que cela a déjà été pratiqué mais ce n'était pas dans les statuts.

Monsieur le président rappelle que cela avait été pratiqué dans le cadre d'une ordonnance particulière pendant la crise COVID.

Madame Nathalie BARRANDON demande pourquoi cette demande émane du rectorat et Monsieur Julien JACQUOT stipule qu'il s'agit d'une mise en conformité dans la mesure où cela n'était pas acté dans les statuts.

Madame Nathalie BARRANDON demande si c'est une prérogative nationale et Monsieur Julien JACQUOT répond que cela s'appuie sur l'article 3 de l'ordonnance 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Madame Françoise LE NY demande s'il est précisé que c'est dans un cas de force majeure et il est répondu par la négative. Elle souligne que certains cas montrent qu'une discussion nécessaire est ainsi évacuée et monsieur le président rappelle que l'université n'y a recours que lorsque c'est nécessaire.

Madame Françoise LE NY indique que cela lui semble impossible de manière régulière et monsieur le président rappelle qu'il n'a jamais été question que ce soit une pratique majoritaire.

Madame Françoise LE NY souhaite qu'il y ait un cadrage et que ce soit précisé et monsieur le président répond qu'il est impossible de cadrer dans les statuts ou le règlement intérieur, les élections étant faites pour cela. C'est le principe de la démocratie. Il s'agit simplement de la mise en conformité des statuts.

Madame Françoise LE NY indique que la démocratie se joue aussi en présentiel car l'écran constitue un frein et une contrainte de la parole.

En l'absence d'autre remarque, la demande de modification des statuts et du règlement intérieur de l'URCA est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de modification des statuts et du règlement intérieur de l'URCA, avec 20 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

7. PSSI- Générale URCA:

Monsieur Emmanuel MESNARD présente la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de l'URCA et son rôle.

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour tous les établissements avec des points de vigilance permanents.

En l'absence de remarque, la PSSI-Générale de l'URCA est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la PSSI-Générale de l'URCA, à l'unanimité.

8. Questions pédagogiques :

Modalités de candidatures et capacités d'accueil pour les diplômes (Parcoursup, M1, eCandidat, capacités d'accueil Santé)

Madame Emmanuelle LECLERCQ précise que plusieurs calendriers sont soumis au vote et les présente un par un.

- <u>Calendrier de sélection eCandidat 2024-2025</u>

Ce calendrier ne connait pas de grands changements.

En l'absence de remarque, le calendrier de sélection eCandidat est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier eCandidat 2024-2025, **à l'unanimité**.

- <u>Calendrier de sélection eCandidat DI 2024-2025</u>

Ce calendrier de diplôme d'ingénieur est plus long car la formation d'ingénieur est spécifique, avec de l'alternance, et cela permet d'aller le plus loin possible avec les trois phases de candidature.

En l'absence de remarque, le calendrier de sélection eCandidat DI est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier eCandidat DI 2024-2025, **à l'unanimité**.

- Calendrier de sélection eCandidat et capacités d'accueil LP 2024-2025

À la suite d'une concertation, d'écoute et de dialogue avec les composantes, une demande de Sciences a été faite de revoir le calendrier pour les licences professionnelles puisque, comme pour les diplômes d'ingénieur, il y a de l'alternance et il a été demandé d'allonger cette période. Il est donc proposé de faire une phase principale de candidature entre février et mars, une phase complémentaire d'avril à juin et, pour les formations qui le souhaiteraient, une prolongation jusqu'au 21 août, comme pour les diplômes d'ingénieur.

Il s'agit d'une nouveauté pour pouvoir répondre à tous les cas de figure des licences professionnelles qui traversent toutes les composantes avec des spécificités propres.

Pour les capacités d'accueil, il va y avoir six nouvelles licences professionnelles proposées dans le cadre de la nouvelle accréditation.

En l'absence de remarque, le calendrier de sélection eCandidat DI est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier eCandidat et capacités d'accueil LP 2024-2025, **à l'unanimité**.

- Capacités d'accueil Santé 2024 et projection 2023-2027

Le document présente une évolution sur plusieurs années.

En l'absence de remarque, les capacités d'accueil Santé sont soumises au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil Santé 2024 et projection 2023-2027, **à l'unanimité**.

- Candidatures et capacités d'accueil M1 2024-2025

Dans le cadre de la plateforme Monmaster, des textes sont attendus pour connaître le nombre de candidatures possibles. Les candidatures se feront entre février et fin mars. Une phase d'examen des dossiers ira de début avril à fin mai et vers une phase principale jusqu'à fin juin et phase complémentaire toute fin juin avec une proposition de classement pour le 12 juillet et une publication des résultats au 15 juillet.

L'année dernière, une phase complémentaire jusqu'à fin août avait dû être réouverte pour faire le plein.

Sur les capacités d'accueil, de nouvelles formations à la rentrée dans certains masters expliquent l'évolution de ces capacités d'accueil.

Madame Nathalie BARRANDON, responsable de master, fait une remarque expliquant qu'elle a connaissance du document final en tant que membre du conseil d'administration, ce qui n'est pas le cas de tous les responsables de master. Elle demande s'il ne pourrait pas y avoir une vérification avant le vote en conseil d'administration et un accès des responsables de formations au document final afin de s'assurer que ce qui va être voté est bien ce qui a été proposé.

Madame Emmanuelle LECLERCQ indique que c'est le travail des conseillers de faire remonter ces informations. Des allers-retours avec les composantes ont normalement été faits.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il y a normalement des échanges avec les doyens, les composantes avant le conseil d'administration et madame Emmanuelle LECLERCQ le confirme.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'il lui a été répondu que la personne de la scolarité ne pouvait pas tout vérifier donc il semblerait que les vérifications n'aient pas été faites.

Madame Emmanuelle LECLERCQ précise que c'est un dialogue avec la DEVU et elle vérifie elle-même également mais l'erreur est humaine.

Madame Nathalie BARRANDON indique que l'idée est de voter ce qui a été décidé dans le premier échelon.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'en tant que responsable d'un master, il a eu un échange avec la doyenne et cela a été vérifié en amont.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'elle a découvert que ce n'était pas ce qu'elle avait demandé et cela a été corrigé.

En l'absence d'autre remarque, les candidatures et capacités d'accueil M1 sont soumises au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les candidatures et capacités d'accueil M1 2024-2025, **à l'unanimité**.

- Calendrier de sélection et capacités d'accueil Parcoursup 2024-2025

Ce calendrier est connu et la phase de travail se fera entre avril et fin mai.

Par rapport aux capacités d'accueil, les grandes évolutions concernent l'adossement des LAS à différents diplômes. Les LAS ne seront plus adossées ni en droit ni en sciences de l'éducation et un adossement a été ouvert vers les sciences.

Le nombre de places n'évolue pas mais a été réparti différemment.

Un rééquilibrage des capacités d'accueil a été fait pour la composante SESG sur les campus des Comtes de Champagne et de Reims.

L'université ouvre de manière expérimentale un DEUST AGAPC (Animation et Gestion des Activités Sportives et Culturelles) avec seulement deux parcours dans les spécialités de football et de natation.

Madame Suzanne EL HAGE signale qu'il y a un léger décalage entre ce que l'INSPÉ a demandé et ce qui est dans le tableau et elle fera un mail en ce sens.

Madame Emmanuelle LECLERCQ indique que ce que l'université a proposé a été en partie accepté. Le retour du rectorat devrait parvenir prochainement.

Monsieur Justin DEBEVE rappelle que, concernant les LAS, l'objectif premier de la réforme du pôle Santé était l'ouverture avec une réorientation plus large et une diversité des profils plus importante. Il ne comprend donc pas pourquoi elles sont retirées. Il demande s'il s'agit d'une volonté des UFR ou si c'est parce qu'il n'y avait pas de candidatures ou de réussite dans ces LAS et parcours.

Madame Emmanuelle LECLERCQ explique que c'est une analyse de la réussite par rapport à l'adossement de ces différents parcours, notamment en droit où il y avait un taux d'échec important, et il y avait un manque de lien dans la première version des LAS. Il y a un suivi de l'ancien vice-président,

monsieur Damien JOUET, au niveau des LAS pour la réussite de ces étudiants au niveau des LAS, notamment en Santé.

Madame Françoise LE NY demande quand le cadrage pour avoir l'accès à la plateforme sera adressé car le calendrier de l'année dernière est impossible à appliquer cette année avec les pauses pédagogiques et les jours fériés. Un dépôt pour le 14 mai est strictement impossible.

Madame Emmanuelle LECLERCQ indique qu'une réflexion va être menée sur ce point et qu'un retour sera fait ensuite.

Monsieur Justin DEBEVE pour Bouge ton campus et INTERCampus s'oppose historiquement à ces capacités d'accueil en licence dans la mesure où il estime que l'enseignement supérieur et de la recherche doit être accessible à toutes celles et ceux qui réussissent le baccalauréat.

Monsieur le président explique que l'université essaie de ne laisser aucun étudiant « sur le bord de la route » avec une priorité évidente pour les bacheliers de l'académie de Reims.

Madame Emmanuelle LECLERCQ souligne l'existence depuis deux ans d'un service dédié à la transition lycée-université qui favorise et présente les formations.

En l'absence d'autre remarque, le calendrier de sélection et les capacités d'accueil Parcoursup sont soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier de sélection et les capacités d'accueil Parcoursup 2024-2025, **avec 26 voix pour et 2 voix contre**.

Demande d'accréditation de la licence professionnelle mention « Activités juridiques :
 Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

Madame Emmanuelle LECLERCQ présente cette licence professionnelle rattachée à la composante SESG dans le département de sociologie, qui se fera en un an et en alternance. Son intervention hors vague s'explique par le fait qu'il s'agit de la transformation du certificat national de compétences, existant depuis 2009 et porté par l'IRTS, souhaitée par le ministère des Solidarités et des Familles, l'idée étant de le faire rentrer dans un cadre universitaire. La proposition est donc une ouverture de cette licence professionnelle en partenariat avec l'IRTS.

En l'absence d'autre remarque, la demande d'accréditation de la licence professionnelle mention « Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande d'accréditation de la licence professionnelle mention « Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs », à l'unanimité.

Relevés de décisions de la CFVU du 17 octobre 2023 et du 28 novembre 2023

Néant

9. Questions recherche:

Charte des bonnes pratiques de publication

Monsieur Hamid MORJANI explique que le projet de cette charte émane du constat qu'en 2022, la moitié des articles scientifiques de l'URCA en accès ouvert payant ont été publiés dans des journaux dits « prédateurs » et cela représente plus de la moitié des dépenses totales de frais. Ces dépenses sont passées de plus de 20 K€ en 2017 à 85 K€ en 2022. Cette charte a été validée par la commission recherche et a pour but une gestion raisonnable en matière de dépenses de frais de publication et de choix des journaux en fonction de la politique d'édition, intégrité scientifique, etc.

Madame Agnès FALLER explique que c'est à la demande de la gouvernance que l'équipe de travail s'est ouverte à rédiger ce document sous forme de charte qui énonce des points de vigilance et de recommandation.

Monsieur le président rappelle que les enjeux de la science ouverte sont importants pour l'établissement.

En l'absence de remarque, la charte des bonnes pratiques de publication est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la charte des bonnes pratiques de publication, à l'unanimité.

Demandes de subvention FEDER

Monsieur Georges DURRY demande si ces demandes de subvention FEDER sont passées en commission recherche.

Monsieur Laurent LUCAS explique que la commission recherche a été informée des projets transmis à la région et le conseil d'administration se prononce sur les projets qui vont bénéficier du FEDER.

En l'absence d'autre remarque, les demandes de subvention FEDER sont soumises au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les demandes de subvention FEDER pour les projets BIOECO-GE, GENI et 12GE, **à l'unanimité**.

Relevés de décisions de la commission recherche du 17 octobre 2023, du 7 novembre 2023 et du 28 novembre 2023

Néant

10. Elections internes :

> Renouvellement du conseil du SUAPS

Monsieur Olivier DUPERON indique que, dans les trois collèges, il y a autant de candidats que de sièges.

Monsieur le président demande aux conseillers s'ils acceptent de faire un vote global à main levée dans ces conditions et les conseillers acceptent.

Monsieur Justin DEBEVE demande que les candidats soient cités et monsieur Olivier DUPERON les cite par collège.

Sont élus à l'unanimité au conseil des sports du SUAPS :

- Collège Enseignants (Emilie BUACHE, Laurent GODONAISE, Fabien LALLEMENT, Christelle MAYOLET, Estelle ROTH)
- Collège Etudiants (Claire JEUNHOMME, Margaux PEYCELON, Thomas BENCHABANE, Camille BENBOUDJEMA, Cédric DEMARS)
- Collège BIATSS (Xavier VANIN, Rodolphe LAURENT)

11. Questions diverses:

Concernant la prime RIPEC-C3, pouvez-vous expliciter les éléments conduisant à son attribution, notamment les poids respectifs de l'évaluation CNU et de celle du CAC. En cas de non-obtention, y a-t-il une réponse argumentée adressée au candidat (via Galaxie, par courrier ...) ? (Question posée par monsieur Georges DURRY)

Monsieur Christophe CLEMENT indique que, pour le CNU, il y avait 130 dossiers à traiter pour 59 primes RIPEC-C3. Tous les dossiers ont dû être comparés. Les avis CNU n'ont pas été pris en compte dans un souci d'équité puisque certains dossiers n'avaient pas d'avis. Un courrier individuel expliquant la méthode et les raisons de la non-obtention de la prime sera adressé afin de permettre une amélioration dans la présentation de dossiers les prochaines années.

Monsieur Georges DURRY demande si c'est le conseil académique qui a évalué les dossiers.

Monsieur Christophe CLEMENT répond qu'il y avait deux experts par dossier (un expert du conseil académique et un expert du vivier d'experts mobilisés par la DRH). Lorsqu'il y a une trop grande disparité entre les deux experts, le dossier est repris de fond en comble et l'expertise est refaite en séance.

Monsieur Georges DURRY demande si les 59 dossiers ont été ressortis par le CAC ou si tous les dossiers ont été remontés avec un avis et monsieur Christophe CLEMENT répond qu'une proposition de 59 dossiers a été faite.

Madame Tamar BALAN explique que les attributions tiennent compte également du nombre limité d'attributions. Tous les critères ont été pris en compte dans l'attribution finale.

Monsieur Georges DURRY demande si c'est le conseil académique qui est décisionnaire et madame Tamar BALAN répond que c'est le président.

Monsieur le président indique qu'il a reçu les avis de tous les experts, les propositions du conseil académique, les différentes règles et a ensuite entériné sa décision. Il rappelle qu'il y a sept critères qu'il ne pouvait pas considérer comme égaux. Il explique que la seule différence est que le conseil

académique n'avait pas pondéré la formation et la recherche et il trouvait cela inégalitaire sur un ou deux projets. La règle est qu'il y a une instruction en amont et des propositions sont faites au président.

Monsieur Christophe CLEMENT rappelle que ces sept critères ont été définis par le ministère après le dépôt des dossiers, il y a fallu reprendre tous les critères.

Monsieur Georges DURRY explique que des collègues étaient surpris de la différence entre l'évaluation CNU et celle du conseil académique.

Monsieur Christophe CLEMENT rappelle que tous n'ont pas eu d'évaluation CNU et ceux qui l'ont eue, à quelques exceptions près, ont été notés A. Le CNU évalue discipline par discipline et les critères valant pour une discipline ne valent pas forcément pour une autre discipline. Le conseil académique est obligé de traiter pour toutes les disciplines.

Monsieur le président indique que, sur le repyramidage, le CNU n'a pas la même valeur que sur le RIPEC, elle est beaucoup plus fiable. La question des repyramidages sera évoquée au conseil d'administration du 16 janvier 2024 mais il semble que la limite de l'exercice soit atteinte car le vivier est réduit, notamment dans les sections fléchées au niveau national.

Monsieur Georges DURRY indique que c'est la dernière vague.

Madame Nathalie BARRANDON trouve cela dommage car il y a eu beaucoup de demandes de 46.3 ces dernières années et il aurait été bon de les prioriser.

Monsieur le président rappelle que les repyramidages sont financés par les 46.3 puisque l'université perçoit une dotation.

Monsieur le président informe par ailleurs les membres du conseil que la doyenne de l'UFR Médecine a fait savoir qu'elle souhaitait arrêter son mandat le 22 décembre. Un conseil de gestion sera convoqué le 11 janvier 2024 pour désigner un nouveau doyen.

Monsieur Georges DURRY demande ce que cela va changer et monsieur le président répond que c'est un travail difficile au vu de toutes les réformes et de la compréhension de l'écosystème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h27